

Les cahiers de l'Iroise

Titre(s) : Les cahiers de l'Iroise . N°242, Corsaires & Armateurs

Auteur(s) : Corre, Olivier

Autre(s) auteur(s) : Haslé-Le Gall, Brieg

Rivault, Antoine

Nerzic, Jean-Yves

Guengant, Jean-Yves

Courant, Hugues

Thomin, Jean-Pierre

Derrien, Dominique

Corre, Olivier

Olier, François

Cardinal, Gilles

Grall, Jean-Jacques

Chevillotte, Jean-Paul

Besselièvre, Jean-Yves

Voland, Annie

Editeur, producteur : Brest : Société d'Etudes de Brest et du Léon, 2024

Description matérielle : 300 p.

ISSN : 008-9898

Appartient à la collection : Les Cahiers de l'Iroise

Résumé ou extrait : Ce numéro du 70e anniversaire de notre société renoue avec deux thématiques chères aux Cahiers de l'Iroise : celle du Brest d'avant-guerre et celle du lien entre Brest et la mer. Il s'attache aux hommes, Corsaires et Armateurs. La différence entre pirate et corsaire est connue. Le premier, homme sans aveu qui, par lucre et vision libertaire – marginal dans une société juridiquement inégalitaire –, s'autorise à s'emparer de toute cargaison à sa portée. Son navire, à l'équipage multinational, attaque même les voiles de sa nation. Pris, ce gibier de potence est pendu. Le corsaire lui est titulaire d'un titre de son gouvernement (lettre de marque ou commission en course, commission en guerre et marchandises) l'autorisant à « courir sus » aux navires ennemis en représailles. Il l'épargnera en cas de capture. Marins du commerce, voire de la pêche, changent d'activité en temps de guerre. Leurs capitaines peuvent atteindre à la célébrité qu'ils soient fictifs (Yann de Kermeur) ou héroïques (Trouin, Jary ou Le Turc). Aujourd'hui, les deux termes de notre sujet sont parfaitement identifiés. L'armateur est celui qui pourvoie un navire pour une campagne, lui fournissant équipage, vivre et matériels, l'armant selon le lexique maritime. Il n'est pas obligatoirement le propriétaire du navire qu'il peut louer. Avant 1856 et son interdiction au Congrès de Paris par la plupart des Puissances européennes, le corsaire est clairement défini comme un marchand autorisé à s'emparer d'unités ennemies...

Sujet(s) : Corsaires

Armateurs

Mutinerie

Duguay-Trouin

Adresse électronique et mode d'accès : <https://leslibraires.b-cdn.net/4C3hNSFgL2ajUkrrDZk0dXf9zU8M1mF5S1bn44aBP0A/s:800:800/MTI5OTI0MTk.webp>